

## **BAREME TTC HONORAIRES VISITA**

Applicable à compter du 28 mai 2019

- Dans le cas d'une délégation de mandat concédée par un confrère ou promoteur ou plus généralement tout autre professionnel légalement mandaté, le barème applicable est celui du titulaire du mandat.

Honoraires à charge du mandant.

IMMOBILIER TRADITIONNEL et ANCIEN, Habitation, Terrain, Murs commerciaux et Immobilier d'Entreprise.

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>TAUX / FORFAIT</b>
≤ 50000 €	forfait 5000 €
50001€ à 100000 €	forfait 6000 €
100001 € à 150000 €	forfait 7000 €
150001 € à 500000 €	5 %
>500000 €	4 % avec un minimum de 25000 €